

222C2696
FR0004156297-FS0985

15 décembre 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2022, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 9 décembre 2022 :

- la société LINEDATA SERVICES (27 rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une réduction de capital¹, le seuil de 5% de son capital et détenir désormais 3 664 de ses propres actions, soit 0,06% de son capital².
- M. Anvalary Jiva a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir individuellement 509 312 actions LINEDATA SERVICES représentant 1 018 624 droits de vote, soit 8,40% du capital et 10,07% des droits de vote de cette société².

À cette occasion, M. Anvalary Jiva n'a franchi, indirectement par l'intermédiaire de la société Amanaat qu'il contrôle, aucun seuil et détient, au 9 décembre 2022, directement et indirectement, 3 718 175 actions LINEDATA SERVICES représentant 7 436 350 droits de vote, soit 61,35% du capital et 73,51% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Anvalary Jiva	509 312	8,40	1 018 624	10,07
Amanaat	3 208 863	52,94	6 417 726	63,44
Total Anvalary Jiva	3 718 175	61,35	7 436 350	73,51

Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 318 520 actions LINEDATA SERVICES auto détenues, décidée par le conseil d'administration de la société le 9 décembre 2022¹.

¹ Cf. notamment communiqué de la société LINEDATA SERVICES du 13 décembre 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 6 060 807 actions représentant 10 116 176 droits de vote (compte tenu de l'annulation de 318 520 actions LINEDATA SERVICES autodétenues), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.